



COMMUNIQUE DE PRESSE

A la demande de RTE, Symphonics pilote à distance les centrales solaires en exploitation et améliore la rentabilité à la filière photovoltaïque

Paris, le 25/11/2025

Dans un contexte difficile pour la filière solaire française, Symphonics confirme son rôle d'acteur d'ajustement agréé et accompagne les exploitants de centrales solaires dans une nouvelle voie de valorisation : participer activement au mécanisme d'ajustement piloté par RTE, permettant un complément de revenus et une meilleure optimisation des installations.

Une filière solaire sous tension

La filière solaire française traverse une période critique. Malgré des objectifs ambitieux inscrits dans la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), le développement du photovoltaïque ralentit. Hausse des coûts de construction, saturation du réseau, lenteur des raccordements et renégociation des tarifs d'achat pèsent lourdement sur la rentabilité des projets.

Une nouvelle source de revenus pour les centrales solaire grâce à Symphonics

L'arrêté du 8 septembre 2025, qui autorise désormais les parcs solaires à accéder à des compléments de revenus via le marché de l'ajustement, ouvre une perspective nouvelle.

Les centrales solaires, y compris celles en exploitation, peuvent bénéficier d'un complément de revenus grâce à l'intervention de Symphonics, acteur d'ajustement agréé. A la demande de RTE, Symphonics arrête la centrale à distance pour sécuriser le réseau. Le producteur touche alors une rémunération et l'énergie non produite pendant l'arrêt lui est également rémunérée.

Ce système fonctionne pour toutes les centrales en exploitation, même avec un contrat d'obligation d'achat en S21¹.

Symphonics redonne du souffle économique à la filière solaire

C'est une bouffée d'oxygène pour la filière, qui peut désormais transformer une contrainte (à savoir, l'intermittence de la production) en opportunité économique. En s'intégrant dans les mécanismes d'équilibrage du réseau, les producteurs solaires participent à la stabilité du système électrique tout en renforçant la rentabilité de leurs installations.

¹ L'arrêté S21 encadre les contrats d'obligation d'achat pour les installations photovoltaïques mises en service depuis 2022. Il concerne les centrales d'une puissance ≤ 500 kWc et définit leurs conditions tarifaires applicables pendant 20 ans.

« Le solaire français a besoin de se réinventer. Symphonics apporte une réponse concrète : faire de la flexibilité un moteur de rentabilité. Grâce à nos solutions d'ajustement et d'agrégation, les centrales solaires accèdent à de nouvelles sources de revenus tout en contribuant à la stabilité du réseau électrique », déclare Mathieu Rochard, fondateur et directeur général de Symphonics.

A propos de Symphonics

Fondée en 2023, Symphonics est une scale-up française innovante au cœur de la transition écologique, spécialisée dans le pilotage intelligent des équipements de production, de fourniture et de stockage et de consommation d'électricité. Grâce à sa plateforme connectée, Symphonics permet de réduire significativement les factures d'énergie et l'empreinte carbone de ses clients en décalant automatiquement leurs consommations vers des heures où l'énergie est la moins chère et la moins carbonée. Symphonics propose ainsi des offres « d'Energie Pilotée » : rachat d'électricité, agrégation, flexibilité et fourniture d'énergie à ses clients résidentiels, tertiaires et industriels. Opérateur certifié par RTE et labellisé Deeptech par BPI France, Symphonics est agréée pour la gestion de la production, du stockage et de la consommation d'électricité. Avec plus de 350 000 équipements connectés, Symphonics accompagne les particuliers et les entreprises vers une consommation moins chère, plus verte.

<https://symphonics.fr/>

Contacts presse Open2europe :

Florine Garreau : f.garreau@open2europe.com, 06 42 28 40 44 - 06 03 23 73 62

Anaïs Loyzance : a.loyzance@open2europe.com, 01 55 02 14 76